

Le Conseil Municipal s'est réuni le 31 mars 2017 à 20h30. M. Jacques Barraud était excusé.

Vote des budgets 2017 :

Le Budget de la régie des transports proposé a été voté à l'unanimité avec les recettes et dépenses équilibrées en Fonctionnement à 63 000 € et à 48 167,83 € en Investissement.

Le Budget Camping municipal est adopté à l'unanimité avec les dépenses et recettes équilibrées en Fonctionnement à 35 000 € et à 17 318,77 € en investissement.

Le budget Lotissement « Le Bucheron » est voté à l'unanimité en équilibre dépenses / recettes pour un montant total de 102 384 € en Fonctionnement et pour un total de 100 867,26 € en investissement.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Assainissement, avec un équilibre entre dépenses et recettes pour un montant total de 52 000 € en Fonctionnement et de 93 114,97 € en Investissement.

Après un débat sur la reprise éventuelle de subventions en charges transférées qui laisse apparaître des questionnements et après l'acceptation par le Conseil municipal des subventions aux associations pour un montant total de 22 000 €, le Budget Commune est adopté à l'unanimité avec un total dépenses et recettes de Fonctionnement en équilibre à 1 402 428,72 €. Les dépenses et recettes d'investissements sont votées en équilibre à 1 236 453,44 €.

Tableaux d'amortissement Assainissement :

Les tableaux d'amortissement sur 30 ans sont votés à l'unanimité.

Mise à disposition du local à Office de tourisme :

La Mairie avait mis à disposition du SMAT, le local dans le village. Le Conseil Municipal vote en faveur de continuer de mettre ce local à la disposition de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne avec une convention de 3 ans.

Convention urbanisme :

L'état ne traitant plus les documents d'urbanisme de la Commune (Certificat d'Urbanisme, Certificat d'Urbanisme Opérationnel, Déclarations de travaux et Permis de Construire), le Conseil Municipal décide de passer une convention avec le service d'urbanisme de la Commune de Brioude pour traiter ces actes. Pour indication, Il sera facturé une somme de 110 € par acte, quel que soit l'acte.

Droits préemption :

Les biens cadastrés G362 et E645 sont laissés libres à la vente.

Questions diverses :

La Commission « Moulin du Bos » a fait appel à des cabinets d'architectes pour se faire aider sur le projet. 2 cabinets ont répondu. La Commission a retenu l'un des deux cabinets d'architectes pour l'étude de diagnostic et de programmation des potentiels du site et des bâtiments qui le composent. Le cabinet propose aussi la réalisation des plans inexistants des différents bâtiments. La Commission propose de revoir ce cabinet pour affiner et préciser la proposition et les tarifs et la délibération sera prise lors du prochain conseil.

Le Conseil Municipal examine la demande des Apéros Musique pour la mise à disposition de la cour de l'école primaire pour une scène supplémentaire ainsi que les demandes d'autorisation habituelles. Des précisions seront apportées en concertation avec l'association avant validation.

Une délibération est prise par la Conseil Municipal pour faire un avenant au bail de l'entreprise louant à Plagne qui change de dénomination et devient SAS RH2I.